

## Concours de greffier 2014

Par **Loly M. Lesiourd**, le **08/01/2014** à **17:49**

(re)Bonsoir,

Cette année je me suis inscrite pour passer le concours d'entrée à L'Ecole Nationale des Greffes de Dijon. Seulement j'ai un tas de questions qui restent sans réponses... ! Si vous pouviez m'éclairer, je vous en remercie.

Déjà, je n'ai pas tout à fait compris en quoi consistait la deuxième épreuve écrite... Il y a 6 options (droit civil, procédure civile, droit pénal, procédure pénale, droit du travail et procédure prud'homale) et il est indiqué qu'il faut choisir. Il faut choisir deux options ou une seule ? Par ailleurs, s'il faut choisir deux options, doit-on nécessairement prendre procédure pénale si l'on traite des question de droit pénal... ? (disons que le savoir ça aide pour les révisions quoi !)

Parlons révisions justement... après avoir écumé plusieurs librairies, impossible de trouver le moindre manuel de préparation au concours... vous avez des pistes à me recommander ?

Et puis, dernière petite question pour la route : je me suis aperçue que l'oral (en priant pour être reçue à l'écrit) tombe à la même période que mes partiels de 6e semestre. A qui dois-je m'adresser/comment dois-je m'y prendre pour éviter de me retrouver dans l'impossibilité de passer l'un ou l'autre ?

Merci par avance d'avoir lu et pris le temps de répondre :)

Par **Poussepain**, le **09/01/2014** à **22:32**

Bonjour,

Je sais que le concours de greffier est souvent passé par des étudiants qui préparent également l'enm car les matières se recourent.

Pour l'examen si vous avez l'oral, ce que je vous souhaite, je pense pas que la fac décale pour vous les partiels, il faudra peut être passer le deuxième de L3 au rattrapage (s'ils sont possibles), après les oraux du concours. Il faut vous renseigner auprès du professeur responsable de la troisième année pour savoir ce qui est possible.

Par **Loly M. Lesiourd**, le 11/01/2014 à 11:35

Merci pour vos réponses.

Je suis étonnée qu'il n'y est que deux questions à traiter en trois heure, mais je vous fais confiance... !

Quant à ce qui est de la modulation des épreuves, il n'est pas possible de demander à décaler l'oral, plutôt ?

Par **Julia**, le 11/01/2014 à 13:19

Bonjour,

bien que je ne soit qu'en deuxième année, je m'intéresse au métier de greffier. Il n'y a cependant pas beaucoup d'informations sur les modalités de concours, etc.

Je voulais surtout savoir quel était le niveau requis (ou le plus recommandé) pour passer le concours. J'ai pu lire sur le site officiel de l'ENG qu'il fallait une licence...

Faut-il plus qu'une licence ? Un master 1 ? 2 ? Quel master serait le plus adapté ?

Bref, j'ai beaucoup de questions ^^ J'essaie de m'informer le plus possible sur différents métiers pour ensuite pouvoir faire un vrai choix.

Bonne journée !

[Edit] Ah oui ! Je voulais aussi savoir quelle était la différence de niveau entre greffier et greffier en chef, que ce soit pour le concours, pendant la formation et après. Merci :)

Par **Julia**, le 15/01/2014 à 16:50

Merci pour les informations :)

Par **Loly M. Lesiourd**, le 30/01/2014 à 10:32

Ben du coup, je suppose qu'il faut répondre sous forme de mini dissertation quoi...

Et oui Julia, en théorie le concours est accessible dès validation de la L2, mais de toute façon

à ce stade toutes les matières ne sont pas abordées...

Moi-même, avec seulement une L3 en cours de validation, je dois avouer que je me chie un peu dessus.

Par **Loly M. Lesiourd**, le **30/01/2014** à **10:35**

(Désolée pour le double post)

Julia, pour ton autre question, le concours de greffier est un concours catégorie B, greffier en chef c'est de catégorie A. Le greffier en chef gère le service, en gros, et est mieux rémunéré (il me semble que le traitement de formation est plus élevé également). Mais bon forcément concours plus dur.

Par **Julia**, le **30/01/2014** à **19:50**

Merci pour la réponse :)

A l'occasion d'une rencontre avec un greffier, j'ai pu avoir quelques informations utiles, comme le fait que l'on peut, par la suite, passer le concours de greffier en chef en interne. Ce qui peut être judicieux si l'on n'est pas très sûr de réussir le concours.

Et concernant les masters ? Le master carrières juridique est-il le plus "conseillé" ? Est-ce qu'un master 1 peut suffire ?

Bonne soirée !

Par **lauviah**, le **11/03/2014** à **16:35**

Bonjour,

Je viens de voir ce sujet en faisant quelques recherches sur le net.

J'ai eu mon concours de greffier en 2008 alors je me ferai un plaisir de répondre à vos interrogations si vous en avez.

Le concours est accessible à partir de bac + 2. C'est vrai qu'il y a beaucoup de bac + 4 ou 5 qui passent le concours mais cela ne veut pas dire que ces personnes y arrivent mieux que d'autres, j'en suis la preuve. Ces personnes là passent le concours de greffier en plus d'autres concours pour se donner plus de chance d'en décrocher au moins un.

J'ai fait un DUT carrières juridiques puis une licence en droit de l'immobilier et c'est à ce moment là que je me suis intéressée au métier de greffier (car l'immobilier en fin de compte ne me plaisait pas et j'ai voulu trouver autre chose), j'ai alors passé une première fois le concours de greffier mais je l'ai râté car j'étais pas assez préparée (inscription à la dernière

minute, pas assez de temps pour réviser...). Suite à ce premier échec je n'ai pas baissé le bras, j'ai pris ça pour un entraînement, pour mieux rebondir la seconde fois. Je me suis inscrite en licence d'administration publique (licence spéciale qui aide pour passer les épreuves de tous les concours) afin de ne pas rester une année à ne rien faire puis je me suis réinscrite au concours de greffier avec une réelle motivation. Comme la licence d'administration publique était plutôt centrée sur les concours de l'administration territoriale, je me suis en parallèle inscrite au CNED pour avoir une vraie préparation au concours de greffier. J'ai révisé et travaillé à fond car c'était vraiment le métier que je voulais faire. Mon travail a été récompensé car en mai 2008 j'ai obtenu le concours et ait donc commencé ma formation à l'ENG.

Ce qu'il faut vous dire c'est qu'il ne faut pas vous décourager en vous disant que vous n'avez qu'un bac+2 ou 3, un bac +2 suffit pour accéder au concours, vous ne valez pas moins bien qu'un(e) autre. Le tout est de bien se préparer et de ne pas baisser les bras.

Si vous avez d'autres questions n'hésitez surtout pas.

Par **lauviah**, le **11/03/2014** à **16:40**

à l'époque j'avais posté un avis sur le concours de greffier, lorsque j'essayais de l'obtenir, vous pouvez le lire ici :

[http://www.ciao.fr/Greffier\\_\\_Avis\\_912656](http://www.ciao.fr/Greffier__Avis_912656)

J'y explique en détail les modalités du concours, ça peut peut-être en aider certaines

Par **stephLOLA**, le **17/03/2014** à **14:48**

Bonjour toute nouvelle sur le forum... Etant actuellement en Master 1 de droit privé je m'intéresse au concours de greffier en chef se tenant en juillet prochain. Je voulais savoir si sans avoir préparé le concours il était possible de le tenter (étant étudiante j'ai déjà bcp de boulot)?ou vaut il mieux avoir réellement une bonne année de préparation avant ?  
MERCİ A VOUS

Par **Demoisellep**, le **21/03/2014** à **06:51**

Bonjour,

Je souhaite préparer le concours de greffier et j'aimerais savoir si vous avez pu trouver des livres le préparant, ou s'il est préférable de passer par une préparation à distance. Merci de vos réponses.

Cordialement,

P.E

Par **camcamcam**, le **04/04/2014** à **08:45**

Bonjour,

Je suis en M1 de Droit privé et je souhaite passer le concours de greffier en chef, en juillet prochain. Cependant, j'aurai peu de temps pour le préparer (1 mois et demi) Dans l'hypothèse ou je le raterai, je souhaiterais savoir si faire un M2 était nécessaire l'année prochaine? Ou une autre formation?

Par **bulle**, le **04/04/2014** à **10:41**

Bonjour,

Il serait en effet souhaitable de faire un Master 2 en guise de plan B au cas où vous ne soyez pas reçu la 2eme fois à ce concours. En plus, cela vous donnera des connaissances supplémentaires afin de décrocher le fameux sésame.

A noter qu'il est également possible que vous soyez admis sur liste complémentaire (soit en mars de l'année suivante)

Par **Ingrid**, le **28/05/2014** à **11:18**

Bonjour à tous,

Je souhaite préparer le concours de greffier également, inscription à la fin de l'année 2014 pour des épreuves en mars 2015 (si le calendrier reste à peu près le même)... Je souhaite préparer cette formation par le CNED, pouvez-vous me confirmer que cette formation est très bien structurée pour préparer le concours car effectivement, après diverses recherches, il y a pas de livres qui préparent ce concours... Merci pour votre aide (je suis agent administratif au tribunal administratif de Paris)

Par **juliette87**, le **16/01/2015** à **15:45**

Bonjour à tous,

Je suis nouvelle sur le forum et je suis en train de faire mon inscription pour le concours de greffier qui a lieu en mars ..

Je ne sais pas quoi choisir pour l'oral, est-ce que quelqu'un aurai des informations sur le RAEP s'il vous plait ?

Par **bulle**, le **17/01/2015** à **10:07**

Bonjour,

Je pense que le mieux est de choisir une matière facile à assimiler et dans laquelle vous êtes à jour.

Par **juliette87**, le **30/01/2015** à **10:10**

Savez-vous en quoi consiste le RAEP ? Faut-il exclusivement des expériences professionnelles en droit ?

Cordialement,

Par **Adeline21**, le **21/05/2015** à **17:48**

Bonjour, je suis admissible pour passer l'oral du concours externe des greffes 2015. Je voudrais savoir si l'on peut garder le bénéfice du concours (dans l'optique où je serai admise) durant une année? Je vais passer d'autres concours que je préférerai avoir mais ils n'auront lieu qu'en septembre (d'où une incompatibilité d'emploi du temps) et je ne me vois pas arrêter la formation de l'école des greffes en plein milieu.

Par **Ouiham**, le **30/05/2015** à **17:13**

Bonjour, je suis aussi admissible pour passer l'oral du concours externe de greffier 2015. J'angoisse déjà pour l'épreuve oral d'autant plus que je ne sais pas exactement en quoi elle consiste...

Si j'échoue devrai-je repasser les écrits l'année prochaine?

D'avance merci pour vos réponses!

Par **bulle**, le **01/06/2015** à **07:33**

Bonjour,

[citation]Si j'échoue devrai-je repasser les écrits l'année prochaine? [/citation]

Oui vous devrez tout repasser.

[citation]J'angoisse déjà pour l'épreuve oral d'autant plus que je ne sais pas exactement en quoi elle consiste... [/citation]J'avais cru comprendre qu'il s'agissait de questions juridiques et de mise en situation.

Par **Campanule38**, le **24/11/2016** à **09:49**

Bonjour, je vais passer le concours de Greffier 2017, n'ayant pas un gros budget je voudrais savoir si quelqu'un peut me faire passer des cours pour le préparer. Je ne trouve pas de livres ou manuels dans le commerce. Merci pour votre aide